

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

**DELIBERATION N°CC/2017.00215**

**ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 22 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 112  
Nombre de présents : 63  
Nombre de pouvoirs : 15  
Nombre de voix : 78

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, Mme Marie-Christine BUFFARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Paul CORRIERAS, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, Mme Annick FAY, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Annie GREGOIRE, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Lionel SAUGUES, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Enzo VIVIANI

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 11 juillet 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170418-D20170021510-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170711

**Pouvoirs :**

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,  
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER,  
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,  
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Philippe PORCHEROT,  
Mme Fabienne PERRIN donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,  
Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO donne pouvoir à Mme Marie-Christine BUFFARD,  
Mme Monique ROVERA donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,  
M. Joseph SOTTON donne pouvoir à M. Marc PETIT,  
Mme Anne-Françoise VIALLOON donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,  
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Denis BARRIOL, M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE,  
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,  
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
M. Luc FRANCOIS, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,  
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Samy KEFI-JEROME,  
M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,  
Mme Djida OUCHAOUA, M. Yves PARTRAT, M. Gilles PERACHE,  
Mme Christiane RIVIERE, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, M. Jean-Marc SARDAT,  
M. Alain SCHNEIDER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,  
M. Alain VERCHERAND, M. Maurice VINCENT, M. Georges ZIEGLER

**Secrétaire de Séance :**

M. Marc CHASSAUBENE

## **DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**

### **ELABORATION DU PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL DE SAINT-ETIENNE METROPOLE**

#### **La démarche Energie-Climat de Saint-Etienne Métropole**

Conformément aux dispositions prises par le Grenelle de l'Environnement, Saint-Etienne Métropole a élaboré un Plan Climat Energie Territorial, approuvé le 10 janvier 2011. D'une durée légale de 5 ans, ce premier Plan Climat a été évalué en 2016 et sa révision engagée.

Ce premier Plan Climat a permis d'engager Saint-Etienne Métropole dans la voie de la transition énergétique et écologique, ces préoccupations étant désormais intégrées de manière transversale à de nombreux domaines d'action de la collectivité. Il a également permis de mobiliser plus d'une centaine d'acteurs du territoire (communes, entreprises, associations) qui se sont engagés à agir aux côtés de Saint-Etienne Métropole dans la lutte contre le dérèglement climatique par la signature de la Charte du Plan Climat.

Le territoire de Saint-Etienne Métropole connaît ainsi désormais une tendance positive dans l'optique de l'atteinte des objectifs dit des « trois fois vingt » visant une réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, et une production d'énergies renouvelables atteignant 20 % du mix énergétique auquel il s'était engagé. En effet, la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> atteignait 19 %, et la baisse des consommations énergétique 7,2 % en 2014 par rapport à 1990. Les énergies renouvelables n'atteignaient, elle, que 4,93 % de mix énergétique local en 2014.

Ces éléments ont conduit Saint-Etienne Métropole a renforcé son action en matière d'énergie et de climat avec le lancement de la démarche de Territoire à Energie Positive en collaboration avec le Parc naturel Régional du Pilat, depuis labellisée régionalement et nationalement (label Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer). Cette démarche vise des objectifs ambitieux, à savoir une division par deux des consommations énergétiques et une multiplication par 6 de la production d'énergies renouvelables du territoire, afin d'atteindre un taux de couverture minimum de 70 % des besoins énergétiques par des énergies renouvelables locales.

#### **Nouvelles dispositions nationales en la matière**

L'article 188 de la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants existants au 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'adoption d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au plus tard le 31 décembre 2016.

Compte tenu de l'élargissement du périmètre de la Communauté Urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2017 au titre de la loi NOTRe, le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a, par courrier en

date du 11 octobre 2016, accordé la possibilité de disposer d'un délai supplémentaire courant jusqu'au 31 décembre 2018 pour adopter le PCAET à l'échelle du nouveau périmètre de Saint-Etienne Métropole.

Le PCAET fait partie de l'ensemble des dispositions législatives qui doivent permettre à la France d'atteindre des objectifs ambitieux en termes :

- de réduction des émissions de gaz à effet de serre, à savoir une baisse de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 ;
- de maîtrise de la consommation énergétique, à savoir une baisse de 50 % de la consommation énergétique finale en 2015 par rapport à 2012 et une baisse de 30 % de la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012 ;
- de développement des énergies renouvelables et de récupération en portant la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité,
- d'amélioration de la qualité de l'air, fixé à l'article R.221-1 du code de l'environnement,
- d'adaptation au changement climatique, définis dans le plan national d'adaptation au changement climatique en cours de révision.

Le PCAET de Saint-Etienne Métropole devra ainsi contribuer à ces objectifs tout en prenant en compte les différents outils de planification régionaux ou infrarégionaux visant des ambitions similaires.

Il sera élaboré directement par la Communauté, avec l'appui des structures associatives compétentes dans les domaines de la qualité de l'air, de la biodiversité, de l'énergie et de l'économie circulaire.

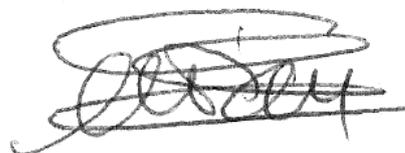
Le budget estimatif de ce projet est de 40 000 €, qui seront proposés aux exercices budgétaires concernés.

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à engager et piloter les travaux relatifs à l'élaboration du Plan Climat Air Energie de Saint-Etienne Métropole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à informer l'ensemble des institutions et organismes concernés par l'élaboration du PCAET du lancement de cette démarche d'élaboration.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU